



Rupture de bail suite à licenciement du bailleur

Par **jean luc_old**, le **24/11/2007 à 18:52**

BonjourrrrrJe loue actuellement un appartement dans l'Aisne (ma région) à des gens très corrects, je vis à Blois dans le Loir et Cher et je viens de recevoir ma lettre de licenciement et je voudrai retourner dans ma région reprendre mon appartement puis je rompre le bail en respectant bien entendu les délais de préavis.rnrnMerci de votre réponse

Par **Mike46**, le **24/11/2007 à 21:09**

Bonsoir,rnVous avez signez le bail quand avec ces gens ? De plus est-ce un appartement meublé ?rnCordialement

Par **jean luc_old**, le **24/11/2007 à 21:58**

bonsoirrrrrJ'ai fait le bail le 01/10/2007, je le loue en appartement mais il y a une cuisine intégré et des meubles de salle de bain.rnrnMerci de votre aide Jean Luc

Par **Mike46**, le **24/11/2007 à 22:03**

Je suis désolé mais sauf si vous trouvé un arrangement amiable avec ces personnes, vous ne

pourrai pas reprendre le logement avant le 01/10/2010 en ayant respecté au préalable un préavis de 6 mois par lettre recommandée avec AR.
Je vous souhaite bon courage tout en restant à votre disposition.
Cordialement

Par **jean luc_old**, le **25/11/2007** à **15:31**

Ok merci et si je fais valoir devant les tribunaux que ma situation financière ne me permet plus de subvenir à deux appartements.
Je suis prêt à dédommager le locataire de ces frais de déménagement.
Cordialement Jean Luc